



valdor[®]
FLEX

HERBICIDE

- ✓ **Désherbage des allées de parcs, jardins et trottoirs (PJT), cimetières, voies**
- ✓ **Désherbage Total (DT) des sites industriels et des voies ferrées**

Contient :
1 % d'iodosulfuron-méthyl sodium (10 g/kg),
36 % de diflufenican (DFF) (360 g/kg),
Sous forme de granulé dispersable (WG)

12 x 500 g e

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

Pré-levée et Post-levée précoce



valdor[®]
FLEX

HERBICIDE

- ✓ **Désherbage des allées de parcs, jardins et trottoirs (PJT), cimetières, voies**
- ✓ **Désherbage Total (DT) des sites industriels et des voies ferrées**

Contient :
1 % d'iodosulfuron-méthyl sodium (10 g/kg),
36 % de diflufenican (DFF) (360 g/kg),
Sous forme de granulé dispersable (WG)

12 x 500 g e

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

Pré-levée et Post-levée précoce



ARTICLE 81709602



ATTENTION

Délai de rentrée de 24 heures.

Premiers soins

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Lire les instructions avant emploi.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 008 401 ou être consultée sur les sites internet : www.es-bayer.fr et www.quickfds.com
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison.

Bayer Service **infos** **Espaces Verts**

0 800 008 401

Service & appel gratuits

Plus d'infos sur notre site internet es-bayer.fr



2 370047 900261 1

Date de fabrication/n° de lot : voir sur l'emballage

Bayer

Bayer SAS
Activité Espaces Verts
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 LYON CEDEX 09
FRANCE
© Marque déposée Bayer





valdor[®] FLEX

HERBICIDE

✓ **Dés herbage des allées de parcs, jardins et trottoirs (PJT), cimetières, voies**

✓ **Dés herbage Total (DT) des sites industriels et des voies ferrées**

Contient :
1 % d'iodosulfuron-méthyl sodium (10 g/kg),
36 % de diflufenican (DFF) (360 g/kg),
Sous forme de granulé dispersable (WG)

500 g e

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL



ATTENTION

VALDOR® FLEX - AMM N° 2090114 - Granulés à disperser dans l'eau (WG)
Contient : 1 % d'iodosulfuron-méthyl sodium (10 g/kg), 36 % de diflufenican (DFF) (360 g/kg)
Défendeur homologation : BAYER S.A.S. (69)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EU408 Contient Maleate de disodium. Peut produire une réaction allergique.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P280 Porter des gants/ des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Pour protéger l'environnement respecter les mesures ci-dessous :

Protection de l'eau

SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

Protection de la faune

SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sols ou surfaces imperméables.

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour des applications manuelles sur sites industriels.

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour des applications avec un pulvérisateur à rampe sur sites industriels.

SPe 4 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des surfaces imperméables telles que le bitume, le béton, les pavés, et dans toute autre situation où le risque de ruissellement est important pour les usages sur sites industriels.

Délai de rentrée de 24 heures.

Premiers soins

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Lire les instructions avant emploi.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 008 401 ou être consultée sur les sites internet : www.es-bayer.fr et www.quickfds.com
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison.

Bayer Service **infos Verts**

0 800 008 401 Service & appel gratuits

Plus d'infos sur notre site internet es-bayer.fr



3 700479 002617

Date de fabrication/n° de lot : voir sur l'emballage



FR84106690H - ARTICLE 81709602

Bayer

Bayer SAS
Activité Espaces Verts
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 LYON CEDEX 09
FRANCE
© Marque déposée Bayer

DESCRIPTION

Valdor® Flex est un **herbicide de pré-levée et de post-levée précoce** des adventices, à large spectre, maintenant le sol propre jusqu'à 6 mois après le traitement. Il s'utilise sur les zones perméables (plantées ou non) pour le désherbage des allées de parcs, jardins et trottoirs (PJT), cimetière, voies (quelques exemples : allées en terre ou gravillonnées, bordures de tombes, contours d'obstacles, cuvettes de plantations, contours d'arbres adultes) et pour le Désherbage Total des sites industriels et des voies ferrées. Valdor® Flex peut être utilisé en post-levée tardive en association avec un produit foliaire.

MODE D'ACTION

Valdor® Flex associe deux substances actives à l'action complémentaire :
iodosulfuron-méthyl-sodium et diflufénican (DFF).

Le **iodosulfuron-méthyl-sodium** de la famille des sulfonylurées est absorbé principalement au niveau des feuilles.

Il se fixe dans les premiers centimètres du sol. Il est ensuite véhiculé dans la plante par systémie.

Les jours suivants l'application la croissance est bloquée, puis apparaissent des tâches chlorotiques suivies d'une lente nécrose des pousses.

Les plantes sont détruites dans un délai de 4 à 6 semaines après application.

Le **diflufénican** est absorbé par le tissu foliaire des jeunes feuilles provoquant une chlorose prononcée qui s'étend au fur et à mesure de la croissance aérienne.

Les plantes se nécrosent et disparaissent.

Appliqué en prélevée le diflufénican se positionne dans la couche superficielle du sol où il exerce une action de contact sur les jeunes pousses issues des graines en germination.

Ainsi, Valdor® Flex contrôle à la fois la flore présente à un stade peu développé lors du traitement et les nouvelles levées (graminées et dicotylédones).

Valdor® Flex est un outil de gestion du risque de résistance. Nous préconisons d'alterner le Valdor® Flex avec d'autres produits ayant une ou des substance(s) active(s) dont le mode d'action diffère des inhibiteurs PDS (phytoène désaturase) et ALS (acétolactate synthase).

Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

- Usages non agricoles*Désherbage*Allées Parcs Jardins Trottoirs, (PJT) Cimetière, Voies : 0,5 kg/ha.
- Usages non agricoles*Désherbage total : 0,5 kg/ha.

1 traitement par an.

Application de Février à Juin (inclus).

Champ d'activité

Valdor® Flex est efficace sur un grand nombre d'adventices graminées et dicotylédones :

Liste des adventices sensibles à VALDOR® FLEX sur la base du dossier d'homologation PJT :

PRÉ-LEVÉE

Amarantus retroflexus L., Anagallis sp., Arenaria serpyllifolia L., Capsella bursa-pastoris L. Med., Dittrichia graveolens L. Greuter, Echinochloa crus-galli, Euphorbia maculata, Geranium dissectum L., Holcus mollis, Lotus corniculatus L., Matricaria inodora L., Matricaria recutita, Medicago lupulina, Medicago sp, Oxalis corniculata L., Papaver rhoeas L., Pastinaca sativa L., Plantago major, Poa annua, Poa trivialis, Polygonum aviculare L., Polygonum persicaria, Saxifraga tridactylites, Senecio viscosus L., Sonchus arvensis L., Spargula arvensis L., Trifolium dubium Sibth., Trifolium repens L., Veronica arvensis L., Veronica hederifolia L., Veronica persica.

**PRÉ-LEVÉE ET POST-LEVÉE PRÉCOCE**

*Arabidopsis thaliana**, *Bellis perennis*, *Bromus arvensis* L., *Cardamine hirsuta* L., *Cerastium arvense* L., *Conyza canadensis*, *Epilobium*, *Erodium cicutarium**, *Lactuca perennis*, *Myosotis arvensis* L. Hill*, *Picris echioides*, *Sagina procumbens*, *Senecio vulgaris* L., *Sonchus asper*, *Sonchus oleraceus* L., *Sonchus sp.*, *Stellaria media*, *Taraxacum officinale* Web.

* information manquante sur la pré-levée.

Liste des adventices sensibles à VALDOR® FLEX sur la base du dossier d'homologation DT Voies ferrées (pré-levée ou post-levée précoce) :

Anagallis sp., *Cirsium arvense*, *Convolvulus arvensis*, *Epilobium sp.*, *Euphorbia maculate*, *Fumaria sp.*, *Galium aparine*, *Lactuca serriola*, *Lapsana communis*, *Papaver rhoeas*, *Picris echioides*, *Plantago lanceolata*, *Potentilla sp.*, *Ranunculus sp.*, *Raphanus raphanistrum*, *Sonchus sp.*, *Veronica sp.*

Liste des adventices sensibles à VALDOR® FLEX sur la base du dossier d'homologation DT Sites industriels :**PRÉ-LEVÉE**

Poa annua, *Conyza canadensis*, *Senecio vulgaris*, *Sonchus asper*, *Sonchus oleraceus*, *Sonchus arvensis*, *Picris echioides*, *Hieracium lachenalii*, *Hieracium pilosella*, *Taraxacum officinale*, *Matricaria chamomilla*, *Matricaria inodora*, *Portulaca oleracea*, *Plantago lanceolata*, *Veronica persica*, *Chamaesyce maculata*, *Anagallis arvensis*, *Stellaria media*, *Sagina procumbens*, *Amaranthus retroflexus*, *Cardamine hirsuta*, *Medicago lupulina*.

POST-LEVÉE

Sedum acre.

La persistance d'action de VALDOR® FLEX varie de 3-4 mois à 5-6 mois après application en fonction des adventices présentes.

Sélectivité

Listes des espèces ornementales pas ou peu sensibles : (de légères chloroses peuvent apparaître)

Feuillus : *Acer campestre*, *Acer negundo*, *Acer platanoides*, *Acer pseudoplatanus*, *Aesculus carnea*, *Aesculus hippocastanum*, *Albizia julibrissin*, *Albizia umbrella*, *Alnus glutinosa*, *Alnus cordata*, *Alnus incarna*, *Berberis auricoma*, *Betula utilis*, *Betula papyrifera*, *Betula pendula*, *Cercis siliquastrum*, *Celtis australis*, *Carpinus betulus*, *Corylus colurna*, *Deutzia magnifica*, *Elaeagnus ebbingei*, *Fagus sylvatica*, *Forsythia x intermedia*, *Fraxinus oxycarpa*, *Fraxinus excelsior*, *Fraxinus ornus*, *Ginkgo*, *Gleditsia L. spec.*, *Ibiscus syriacus*, *Ilex aquifolium*, *Juglans regia*, *Koeleruteria paniculata*, *Lavandula edelweiss*, *Ligustrum ovalifolium*, *Liquidambar styraciflua*, *Liriodendron tulipifera*, *Magnolia grandiflora*, *Malus sylvestris*, *Morus alba*, *Morus bombycis*, *Morus kaguyama*, *Olea europea*, *Paulownia tomentosa*, *Philadelphus inodorus*, *Philadelphus spec.*, *Photinia fraseri*, *Platanus hybrida*, *Populus alba*, *Populus nigra*, *Prunus cerasifera*, *Pyrus calleryana* 'Chanticleer', *Quercus cerris*, *Quercus ilex L.*, *Quercus L. spec.*, *Quercus palustris*, *Quercus pubescens*, *Quercus robur*, *Quercus rubra*, *Salix caprea*, *Salix viminalis*, *Sophora japonica*, *Sorbus aucuparia*, *Syringa vulgaris*, *Tilia platyphyllos*, *Tilia cordata*, *Ulmus L. spec.*, *Viburnum opulus*, *Viburnum spec.* Farreiri, *Viburnum tinus*.

Conifères : *Abies nordmanniana*, *Chamaecyparis lawsoniana*, *Cupressocyparis leylandii*, *Juniperus media*, *Ilex aquifolium*, *Picea abies*, *Picea pungens*, *Picea sp.*, *Pinus austriaca*, *Pinus sylvestris*, *Thuja occidentalis*, *Thuja orientalis*, *Thuja plicata excelsa*.

Liste des espèces ornementales sensibles :

Amelanchier canadensis, *Cornus alba*, *Cornus florida*, *Cotoneaster-*, *Crataegus species*, *Photinia fraseri*, *Rosa-*, *Taxus baccata*.





Mode d'emploi

Utilisation

La formulation granulé dispersable (WG) facilite le dosage et l'utilisation du produit.
Valdor® Flex s'utilise sur des zones perméables (plantées ou non d'arbres ou d'arbustes d'ornement).

Préparation de la bouillie

Avant de démarrer la campagne de désherbage, il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage.
De plus le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement.

- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Verser dans la cuve la quantité de produit nécessaire.
- Terminer le remplissage et mettre en agitation.
- Maintenir en agitation durant tout le traitement.

Une fois la bouillie préparée, nous préconisons de l'utiliser dans les 24 heures.
Éviter d'utiliser une eau à pH acide pour la préparation de la bouillie.

Dose(s) homologuée(s)

| Caractéristique d'enherbement | Produits | Dose hectare (10 000 m²) | Dose pour 100 m² |
|-----------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Sol propre ou végétation peu développée | Valdor® Flex | 500 g dans 300 à 500 L d'eau | 5 g dans 3 à 5 L d'eau |
| Sol enherbé, végétation développée | Valdor® Flex + herbicide foliaire | 500 g + dose homologuée herbicide foliaire dans 300 à 500 L d'eau | 5 g + dose homologuée herbicide foliaire dans 3 à 5 L d'eau |

Utiliser une balance pour mesurer la quantité de produit nécessaire.
Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Epoque de traitement

Valdor® Flex peut être utilisé de février à juin.

Application

Utiliser un pulvérisateur à jet projeté, qu'il soit tracté ou porté, équipé de buses à jets pinceaux ou miroir.
La pression d'utilisation doit être faible, 2 bars maximum, afin d'éviter toute dérive sur les zones sensibles avoisinantes. L'utilisation d'un cache herbicide est préconisée pour l'application à proximité des zones plantées ou engazonnées.

Conditions du milieu

Consulter le service météo de votre région et choisir une journée sans vent ni pluie.
Une pluie survenant peu après l'application ne diminue pas l'efficacité.





Précautions à Prendre

Pour protéger l'environnement respecter les mesures ci-dessous :

Protection de l'eau

SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

Protection de la faune

SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sols ou surfaces imperméables.

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour des applications manuelles sur sites industriels.

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour des applications avec un pulvérisateur à rampe sur sites industriels.







SPe 4 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des surfaces imperméables telles que le bitume, le béton, les pavés, et dans toute autre situation où le risque de ruissellement est important pour les usages sur sites industriels.

Protection de la flore

Eviter les dérives de pulvérisation vers les plantes non cibles adjacentes.

Lors de la pulvérisation, éviter tout entraînement et toute projection sur les feuilles et écorces vertes des arbres et arbustes à préserver.

Pour protéger l'opérateur porter des Équipements de Protection Individuelle (EPI) :

| Caractéristiques des EPI | PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE : | | | | NETTOYAGE | PROTECTION DU TRAVAILLEUR | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| | MÉLANGE/ CHARGEMENT | APPLICATION AVEC : | | NETTOYAGE | | | PROTECTION DU TRAVAILLEUR |
| | | PULVÉRISATEUR À DOS OU UNE LANCE | TRACTEUR SANS CABINE | | | | |
| GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)  | Réutilisables | Réutilisables | À usage unique intervention sur le matériel | À usage unique* intervention sur le matériel | Réutilisables | Réutilisables | |
| EPI VESTIMENTAIRE 65 % polyester / 35 % coton ≥ 230 g/m ² + traitement déperlant  | EPI vestimentaire ET EPI partiel | | | | EPI vestimentaire ET EPI partiel | | |
| EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605+A1  | OU | | | | OU | | |
| COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009  | Type 4 | Type 4 | | | Type 4 | | |
| LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)  | | | | | | | |
| BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006  | | | | | | | |

*Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.





Au cours du stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris pour les animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.
- Réemploi de l'emballage interdit.

Au cours de l'emploi

- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- En cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement. En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Traiter en l'absence de vent.
- Ne pas traiter les surfaces imperméables (bitumes, ciments, asphalte) et à proximité des caniveaux et écoulement d'eau.
- Ne pas pulvériser près de cours d'eau, de plans d'eau, de canaux d'irrigation.
- Ne jamais vider les fonds de cuve dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.
- Pulvériser les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur une surface perméable traitée, après les avoir dilués 5 fois ou gérer les effluents phytosanitaires dans un système reconnu par le MEDDTL (Phytobac® EV N° PT06010).

Après emploi

- Conserver les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière et au frais.

Collecte des emballages

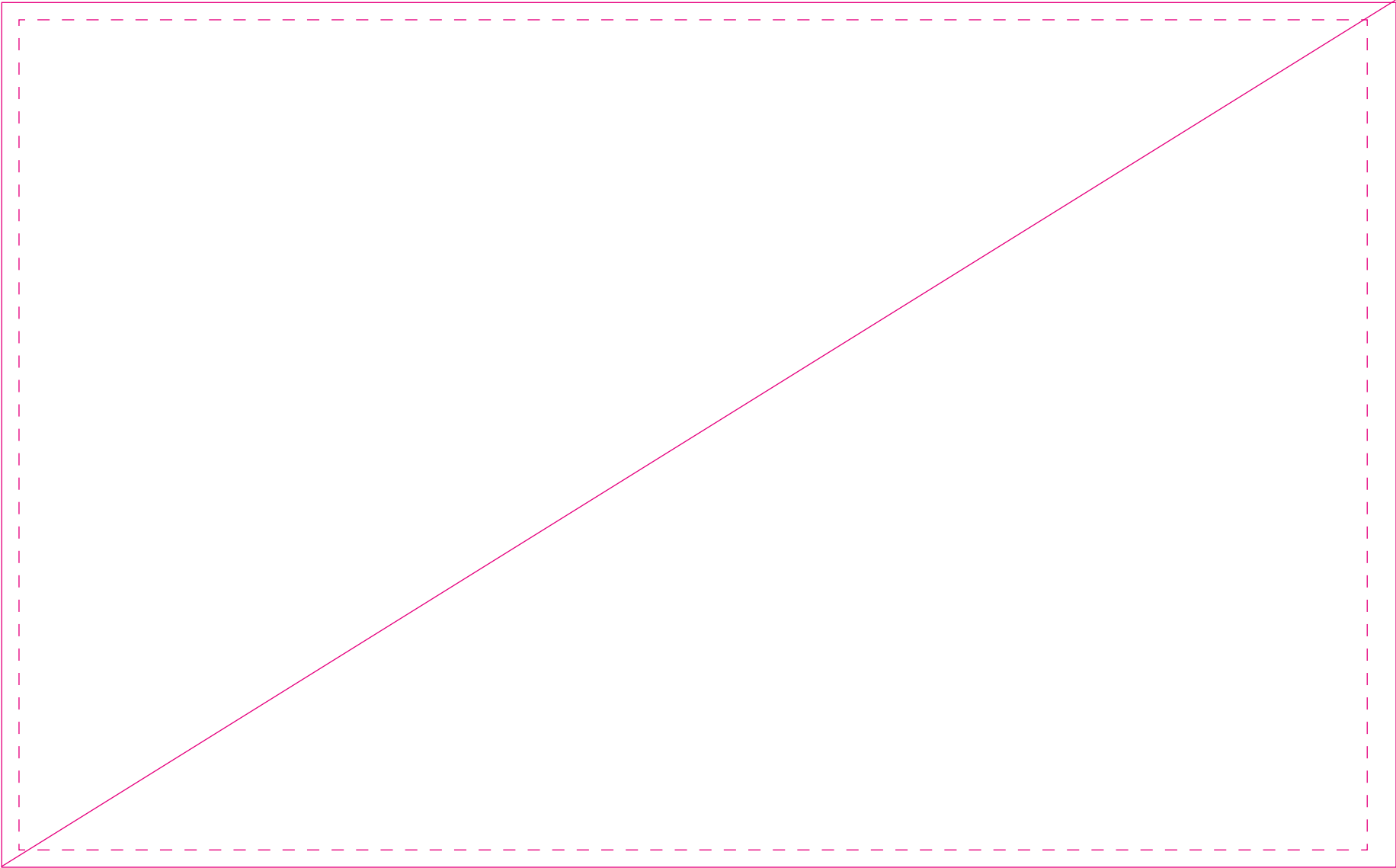
Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.
ADIVALOR : tous les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) sur
- **Site** : www.adivalor.fr - **Email** : infos@adivalor.fr - **N° AZUR** : 08 10 12 18 85

Important

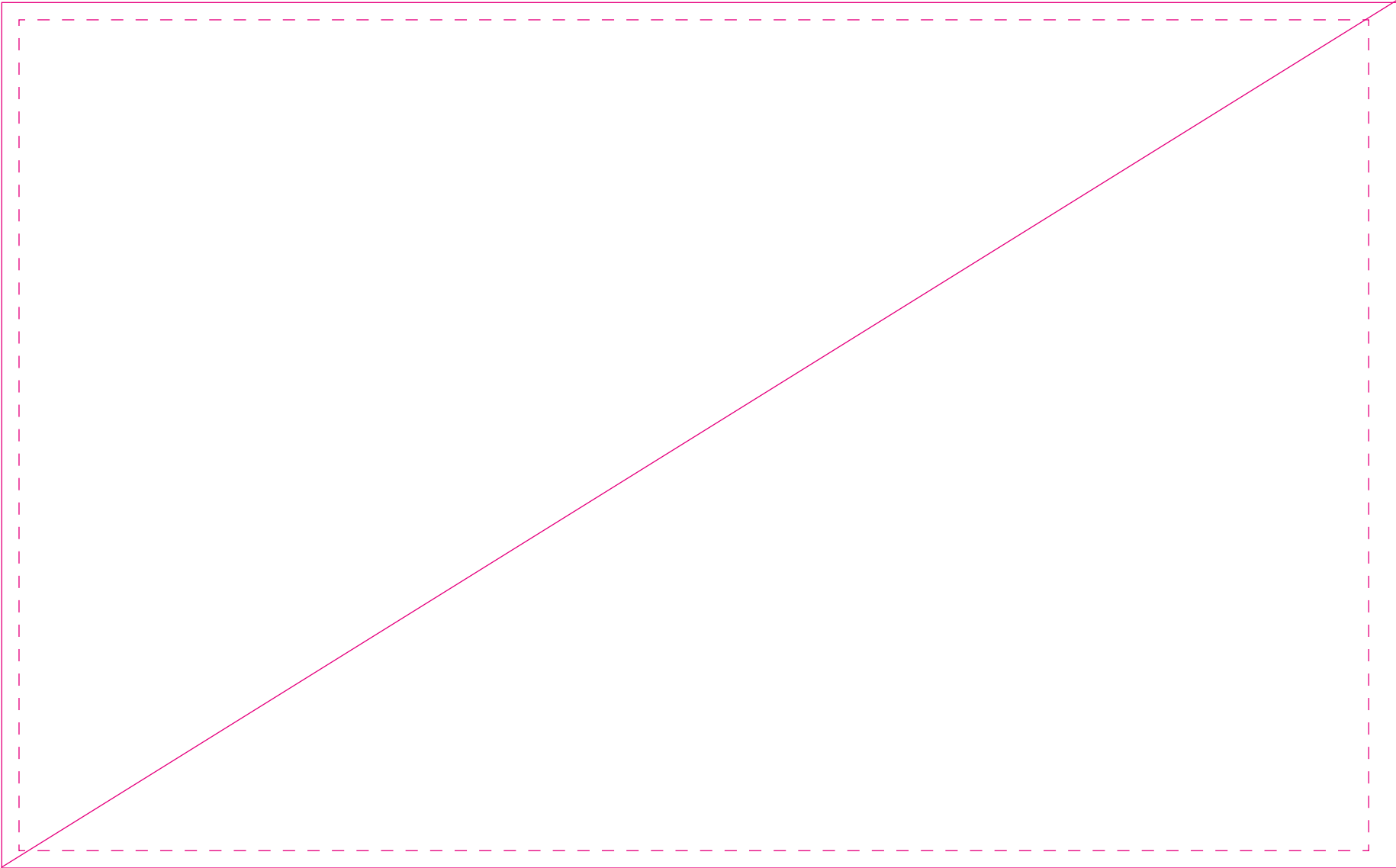
Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emplois mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon la bonne pratique phytopharmaceutique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant la zone traitée tels que notamment la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces...
Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché.



Colors : **CYAN** **MAGENTA** **YELLOW** **BLACK**



Colors : **CYAN** **MAGENTA** **YELLOW** **BLACK**





valdor® FLEX

HERBICIDE

- ✓ **Désherbage des allées de parcs, jardins et trottoirs (PJT), cimetières, voies**
- ✓ **Désherbage Total (DT) des sites industriels et des voies ferrées**

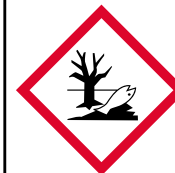
Contient :
1 % d'iodosulfuron-méthyl sodium (10 g/kg),
36 % de diflufénican (DFF) (360 g/kg),
Sous forme de granulé dispersable (WG)

500 g e

Pré-levée et Post-levée précoce



RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL



ATTENTION

VALDOR® FLEX - AMM N° 2090114 - Granulés à disperser dans l'eau (WG)
Contient : 1 % d'iodosulfuron-méthyl sodium (10 g/kg), 36 % de diflufénican (DFF) (360 g/kg)
Défendeur homologation : BAYER S.A.S. (69)

- H319** Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Contient Maleate de disodium. Peut produire une réaction allergique.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- P280** Porter des gants/ des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
- P337 + P313** Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Pour protéger l'environnement respecter les mesures ci-dessous :

Protection de l'eau

SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

Protection de la faune

SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sols ou surfaces imperméables.

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour des applications manuelles sur sites industriels.

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour des applications avec un pulvérisateur à rampe sur sites industriels.

SPe 4 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des surfaces imperméables telles que le bitume, le béton, les pavés, et dans toute autre situation où le risque de ruissellement est important pour les usages sur sites industriels.

Délai de rentrée de 24 heures.

Premiers soins

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles coméennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Lire les instructions avant emploi.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 008 401 ou être consultée sur les sites internet : www.es-bayer.fr et www.quickfds.com
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison.

FR84106690H - ARTICLE 81709602

Bayer Service **infos Verts**
0 800 008 401 Service & appel gratuits

Plus d'infos sur notre site internet es-bayer.fr



3 700479 002617

Date de fabrication/n° de lot : voir sur l'emballage



Bayer

Bayer SAS
Activité Espaces Verts
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 LYON CEDEX 09
FRANCE
© Marque déposée Bayer

